

# LES PIEDS DANS LES... TOXIQUES

**L**es représentants du ministère de l'Environnement du Québec (MEVQ) sont-ils en train de se demander où sont passés les déchets toxiques depuis 100 ans? Le ministre de l'Environnement a-t-il lui-même les pieds dans les toxiques? Une chose est certaine: depuis quelque temps c'est le branle-bas de combat au sein du Ministère. Mais tandis que les fonctionnaires cherchent les sites de déchets toxiques, des rivières, des lacs, des nappes d'eau souterraines, des terres agricoles continuent d'être contaminés parce que là-bas, au bout du chemin, les déversements de déchets toxiques se multiplient.

La situation est alarmante, oui! Et si le ministre craint de divulguer l'information sur la localisation des sites, c'est pour éviter d'apeurer la population (1).

En fait, on ne s'entend même pas sur ce qui est ou qui n'est pas un déchet industriel toxique: les grandes compagnies productrices de déchets toxiques font semblant de ne pas le savoir; les propriétaires de sites d'enfouissement l'ignorent; les transporteurs de déchets ne les considèrent pas comme dangereux. Tant et aussi longtemps que l'un ou l'autre de ces «gestionnaires» de déchets n'est pas placé devant l'irréparable, aucun d'eux n'est intéressé à collaborer. Le dossier est aussi complexe que l'est la chimie industrielle. La diversité des produits et la rapidité avec laquelle les nouvelles substances sont créées rendent le contrôle des effets et conséquences presque impossible. Toutefois, il n'existe aucune raison valable pour justifier le fait qu'on autorise encore le déversement de substances telles que les BPC's (biphényles polychlorés), les cyanures, l'arsenic, substances qui peuvent provoquer le cancer, des complications cardiovasculaires, des désordres nerveux, etc.

## D'un Love Canal à l'autre

On compte plusieurs exemples de contamination de l'environnement due à l'enfouissement de déchets toxiques.

Dans le cas de Love Canal, dans l'État de New York, le président des États-Unis a déclaré tout un quartier résidentiel zone sinistrée après qu'on eut constaté la remontée à la surface de produits hautement toxiques. Enfouis il y a près de trente ans par la Hooker's Chemicals, les produits (pas moins de 80, dont onze étaient cancérigènes) sont remontés à la surface, suite à des pluies exceptionnelles. L'Environment Protection Agency (EPA) évalue à quelque 50 000 le nombre de sites d'enfouissement de déchets toxiques aux États-Unis.<sup>2</sup>

Comme Daniel Green, co-président de la Société pour vaincre la pollution, le mentionnait déjà en 1980, le «patrimoine chimique» du 20<sup>e</sup> siècle se rend maintenant jusqu'au Québec. Le cas de Ville Mercier, près de Châteauguay, est notoire. On a écoulé dans une lagune plus de 46 000 tonnes de boues toxiques composées, entre autres, de résidus de pesticides et de BPC's. Mais on a découvert que cette lagune ressemble plus à une passoire qu'à un réservoir étanche. Le sol et les eaux souterraines de la région ont été contaminés. Un autre cas typique est celui du dépôt de Sainte-Julie de Verchères, où le MEVQ a autorisé le propriétaire du site à accepter des boues toxiques avant même que des travaux pour les contenir aient été effectués.

Encore aujourd'hui, des sites en opération reçoivent des quantités importantes de déchets toxiques. Le site de J.C. Verreault inc. à Saint-Robert de

Sorel a reçu jusqu'à présent près de 200 000 tonnes de déchets dont 65% étaient constitués de boues acides. Or, il n'y a présentement aucune raison suffisante d'autoriser le déversement de déchets comme les boues acides puisqu'on a construit l'usine Stalex à Sainte-Thérèse de Blainville pour traiter ce type de déchets.

## De l'espoir, s.v.p.

Ironiquement, c'est comme si les propriétaires de grandes industries mesureraient le progrès industriel en fonction de la quantité de déchets toxiques produits. Et que dire du MEVQ qui, paradoxalement, permet d'une part le déversement de pesticides ou de boues acides dans les sites et, d'autre part, mobilise depuis quelques mois une partie de son énergie (et de son argent...) pour localiser des sites de déchets toxiques. Comment peut-on croire à la bonne foi du gouvernement en ce qui concerne la gestion de l'environnement, si la main gauche ne sait pas ce que fait la main droite? Malgré la mise sur pied d'un groupe d'étude et de restauration des lieux d'élimination de déchets dangereux, la gestion des toxiques c'est aussi l'adoption d'un projet de réglementation sur la gestion des déchets industriels promis depuis plus de trois ans.

Heureusement, la Société pour vaincre la pollution (S.V.P.) travaille depuis plus de quatre ans à sensibiliser la population québécoise au problème des déchets toxiques. Cet organisme publiait, au mois de juin 1983, la première liste de sites de déchets toxiques, accompagnée d'une carte de localisation. La S.V.P. est convaincue que la population québécoise doit savoir où sont ces fameux déchets. Elle invite donc toutes les lectrices de LVR, témoins de déversements ou connaissant l'existence d'un site de déchets toxiques, à communiquer avec les responsables du Comité des toxiques de la S.V.P.

Si le MEVQ tarde à intervenir, soyez certaines que les déchets toxiques laissés comme héritage par les industries trouveront très rapidement leur place dans le cycle écologique. Et nous faisons partie de ce cycle.

CLAUDINE LÉONARD  
Comité des toxiques de  
l'environnement de la S.V.P.  
(514) 844-5477

1/ Le Soleil, 20 avril 1983.

2/ Time, 22 septembre 1980.